



AR n°2025_17_4.1.3_01

ARRÊTÉ

Fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025

Le Maire de LARRIVIÈRE-SAINT-SAVIN (Landes),

VU le Code général de la fonction publique,

VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération en date du 15/07/2021 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Technique en date du 05/07/2021,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de LARRIVIERE en date du 25/06/2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Comité Technique en date du 07/06/2021,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté accompagné de son annexe sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

A Larrivière-Saint-Savin le 17 février 2025

Christophe LARROSE,
Maire de Larrivière-Saint-Savin



Annexe de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade

ANNEE 2025

Mairie de LARRIVIERE

Grade d'avancement	Nom usuel	Prénom	Ordre de priorité
Adjt Techn. ppal de 1ère cl.	TASTET	Marie-Geneviève	1